



**Coopération transfrontalière dans le cadre de
l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP)**

ITALIE- TUNISIE 2007-2013

1. INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL SUR LE PROGRAMME

1.1 Où se trouvent les bureaux de l'Autorité de Gestion Commune (AGC)?

L'AGC est basée à Palermo au sein de la Région Sicilienne. Veuillez consulter le site www.euroinfosicilia.it pour toutes les coordonnées utiles.

-AGC Programme IEVP CT Italie –Tunisie

Dipartimento della Programmazione de la Région Sicilienne

Piazza Luigi Sturzo, n. 36 – 90139 Palermo (Italie)

tel. + 39 091 7070036 - 091 7070289 - 091 7070054

e.mail italiatunisia@regione.sicilia.it

1.2 Un Secrétariat Technique Conjoint sera-t-il constitué?

Oui, un Secrétariat Technique Conjoint, chargé de fournir un support technique et financier à l'AGC, sera recruté par procédure publique conduite par un bureau de recrutement externe. L'appel à propositions pour le Secrétariat Technique Conjoint a été annoncé le 17 Août 2009. Le Secrétariat, institué par l'AGC, disposera de une Antenne en Tunisie.

1.3 Une conférence de lancement du Programme est-il prévu?

Oui, il est prévu d'en réaliser une conférence de lancement du Programme. Toutes les informations concernant cet évènement seront disponibles sur le site www.euroinfosicilia.it

1.4 Une allocation financière est-elle définie par pays pour les projets standards et stratégiques?

Aucune pré-allocation financière par pays n'est prévue dans le cadre de ce Programme, conformément à la section 3.2.1 de les Lignes directrices.

1.5 Où on peut trouver les documents du programme en italien ?

Les documents traduits en langue italienne seront publiés bientôt dans le site www.euroinfosicilia.it

1.6 Lors de la soumission de la demande, la déclaration de partenariat scannée peut-elle être acceptée ?

Oui, mais il est nécessaire d'envoyer le plus tôt possible l'original de la déclaration.